


|   |  |                            |
|---|--|----------------------------|
|  | Extrait du Registre des délibérations du<br><b>Conseil Municipal</b><br>de la Ville de BRESSUIRE | n° d'ordre<br><b>23069</b> |
|---|--|----------------------------|

**SEANCE du : 24 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 avril 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

|                    |                              |                                   |                        |
|--------------------|------------------------------|-----------------------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Sandra CAILTON               | Etienne HUCAULT                   | Pierre MORIN           |
| Philippe BARON     | Yannick CHARRIER             | Marie JARRY                       | Arnaud PRINTEMPS       |
| Thierry BAUDOUIN   | Bruno COTHOUIS               | Constance MACKOW                  | Alain ROBIN            |
| Bérangère BAZANTAY | Pascale FERCHAUD             | Emmanuelle MENARD                 | Philippe ROBIN         |
| Hélène BROSEAU     | Stéphanie FILLON             | Jean-François MOREAU              | Marinette TALLIER      |
| Florence BAZZOLI   | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU | Nathalie MOREAU à partir de 18h43 | Rodolph THIBAudeau     |
| Pierre BUREAU      | Pascal GABILY                | Jean-François MORIN               | Véronique VILLEMONTAIX |

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

|                                   |                                |                |
|-----------------------------------|--------------------------------|----------------|
| Sandrine DELUGEAU à Pierre BUREAU | Anne ROUX à Emmanuelle MENARD  | Jamel CHENIOUR |
| Anita BRIFFE à Pierre MORIN       | Bruno BODIN à Stéphanie FILLON |                |

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BARBIER, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.  
**Assistaient également :** Delphine CHERSON - Directrice Générale des Services  
 Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Commune déléguée de Noirterre : convention de partenariat avec Deux-Sèvres Habitat pour la réalisation d'une opération d'habitat social de 3 logements sociaux – Lotissement « La Chapelle 2 »**

Vu le contrat de mixité sociale signé le 3 mai 2021,  
 Vu l'avenant n° 1 au Contrat de mixité sociale signé le 26 juillet 2022,

Le contrat de mixité sociale signé entre l'Etat, la Ville de Bressuire, l'Agglo2b, Deux-Sèvres Habitat et Atlantic Aménagement programme la réalisation de logements sociaux dans la commune de Bressuire pour les années 2021 à 2025 et dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 55 de la loi SRU.

A ce titre, Deux-Sèvres Habitat prévoit la construction de 3 logements sociaux (2 PLUS – 1 PLAI) dans un ancien espace vert situé dans le lotissement de la Chapelle 2. Ce terrain, qui appartient à la Ville, doit être vendu à DSH.

Il est proposé au conseil municipal d'apporter une subvention de 21 600 € à DSH, en complément de ses autres financements afin de permettre au bailleur d'équilibrer cette opération. La subvention correspond au prix de vente.

Il s'avère nécessaire de clarifier et préciser les engagements respectifs de la commune et du bailleur, par rapport à l'octroi de ces subventions. Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal un projet de convention de partenariat.

Cette convention indique les contreparties exigées par la commune, pour un versement de la subvention foncière, soit un plan de financement validé avec l'ensemble des aides et une notice descriptive.

Par ailleurs, si l'opération ne se réalise pas ou si le bailleur n'achète pas le terrain, DSH reversera la subvention à la commune. Si l'abandon est du fait de la commune, les frais d'étude seront déduits.

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_069-DE  
 Date de télétransmission : 26/04/2023  
 Date de réception préfecture : 26/04/2023

**Auteur de l'acte :** Ville de Bressuire / **Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :** 26 AVR. 2023

Le projet de convention de partenariat est joint, en annexe.

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention foncière de 21 600 €, en complément de ses autres financements, afin de permettre d'équilibrer cette opération. La subvention correspond au prix de vente.
- **D'IMPUTER** le montant sur le budget de la ville
- **D'APPROUVER** le projet de convention tel que présenté
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à leur mise en œuvre, notamment la convention de partenariat.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Anne-Marie BARBIER

Le Maire

  
Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230424-DG\_DEL\_2023\_069-DE  
Date de télétransmission : 26/04/2023  
Date de réception préfecture : 26/04/2023